

Le 25 juin 2013, votez pour la liste Info'Com-CGT

Si nous nous présentons aux élections des délégués du personnel, c'est avec la volonté de poursuivre les démarches entamées depuis quelque temps : améliorer les conditions sociales et de travail de l'ensemble des salariés.

QU'EST-CE QU'UN DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL ?

Le rôle des délégués du personnel est de représenter les salariés auprès de l'employeur et lui faire part de l'ensemble des réclamations en termes d'application de la réglementation du travail (code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...). Ils peuvent ainsi être consultés sur la durée du travail (heures supplémentaires, horaires aménagés), la formation professionnelle, la fixation des congés payés et faire des suggestions sur l'organisation générale de l'entreprise. Ils sont donc aussi les garants de son bon fonctionnement.

C'est cette mission de dialogue qui a motivé notre engagement, c'est-à-dire le souci de mieux faire circuler l'information, des salariés vers l'employeur et de l'employeur vers les salariés, afin que nous nous soyons tous associés aux décisions de l'entreprise.

Notre liste est le fruit de discussions où tous ont été conviés et nous sommes heureux aujourd'hui d'être représentatifs de l'ensemble des salariés, sur tous les sites, à Condé et à Paris.

POURQUOI LA CGT ? (et pas le Samup)

La CGT, représentative à 25% de la branche de l'édition, négocie directement les modifications sur la convention collective. **À ce titre, elle signe les accords concernant les salaires, les retraites, les mutuelles et l'aide à la formation...** Nous pourrions donc être mieux informés des évolutions qui nous touchent précisément et agir en conséquence.

De notre côté, nous constituons l'équipe du premier éditeur français en nombre de titres publiés par an. Même si certains aiment pousser la chansonnette, le Samup, historiquement syndicat des chanteurs et danseurs, ne nous a pas convaincus.

POURQUOI UNE LISTE SYNDICALE ?

L'intervention d'Info'Com-CGT dans le processus électoral a permis la signature d'un protocole électoral correspondant aux attentes des salariés, à savoir :

- un collègue unique avec 2 titulaires et 2 suppléants ;
- le vote sur site pour les salariés de Condé-sur-Noireau ;
- une boîte postale pour les votes par correspondance, garantissant la confidentialité des votes ;
- la publication de la liste des effectifs.

Au fil de nos échanges, nous avons pris conscience de la nécessité de se faire accompagner, donc de bénéficier de l'appui d'un syndicat, pour une efficacité et une légitimité accrues.

Ainsi, la présence d'un syndicat permet de garantir un fonctionnement démocratique et la légalité des décisions prises au sein de l'entreprise. Nous avons déjà pu obtenir les informations juridiques qui nous manquaient (et qui sont difficiles à trouver, les textes de loi étant souvent opaques) pour défendre nos droits et connaître nos devoirs.

Il s'agit pour nous de nous donner les moyens de pouvoir défendre tous les salariés et, ainsi, d'améliorer nos conditions de travail. Avec le soutien et l'expertise d'un syndicat, nous espérons un traitement égalitaire des salariés sur les avancées sociales.

NOS CANDIDATS

Titulaires

Marianne Ravaud
Pascal Renouf

Suppléantes

Camille Durette
Véronique Fichet



CE QUE NOUS PROPOSONS

Conditions de travail

- Mise en conformité des équipements et respect des normes sanitaires (par exemple, le ménage assuré régulièrement, des locaux suffisamment chauffés);
- Renégociation sur les tickets-restaurant.

Salaires

- Suivi du processus entamé avec les entretiens individuels, clarification des statuts et des responsabilités;
- Indexation des salaires au minimum sur l'inflation;
- Le groupe L'Harmattan a su se consolider au fil des ans et nous en sommes aussi les artisans. Une négociation sur les salaires, ainsi que les avantages dont peuvent bénéficier les salariés, font partie des sujets incontournables.

Congés

- Assouplissement dans la prise des congés estivaux.

Mutuelle

- Une mutuelle d'entreprise qui propose plusieurs niveaux de prise en charge, selon les besoins des salariés (avec ou sans enfants / nécessitant des soins ophtalmologiques, etc.).

Formation

- Possibilité pour chacun d'accéder au droit à la formation.

Ces propositions émanent des demandes formulées par des salariés et ne sont pas exhaustives. Nous sommes bien sûr à l'écoute de toutes vos propositions.

L'HARMATTAN EN CHIFFRES

Bénéfice net

2006: 1.250.000 euros
2007: 850.000 euros
2008: 1.220.000 euros
2009: 1.240.000 euros
2010: 1.250.000 euros
2011: 1.126.700 euros
2012: 1.358.900 euros

Effectif

2006: 49 salariés
2007: 48 salariés
2008: 49 salariés
2009: 49 salariés
2010: 48 salariés
2011: 49 salariés
2012: 48 salariés

Charge de travail

Editions
37.503 livres
19.116 articles
32.122 ebooks
24.376 auteurs
846 collections
1.705 revues
1.713 vidéos
9.726 personnes en ligne

Librairies

300.000 livres

Plateforme numérique

27.285 ebooks
16.956 articles
427 vidéos
599 audios

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'ALLER VOTER ?

Voter au premier tour pour une liste syndicale, ce n'est pas voter pour «s'affilier» à tel ou tel syndicat, c'est simplement reconnaître que les syndicats sont utiles aux salariés, notamment parce qu'ils connaissent mieux que nous le droit du travail et peuvent nous apporter un soutien en cas de besoin.

Ce seront les délégués du personnel qui se feront les porte-parole des salariés!

Voter au premier tour, c'est donc assurer aux délégués du personnel un encadrement juridique et le recours à une expertise sur les droits et devoirs des salariés, afin de pouvoir peser dans les discussions avec la direction – qui, elle, a recours à un cabinet d'experts et bénéficie de cet encadrement!

Nous avons besoin de votre participation et de vos votes au premier tour!

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

DATE, HEURES ET LIEU DE VOTE

Le 25 juin, de 9 h 30 à 12 h 30:

- dans le bureau adjoint à la comptabilité à Paris,
- sur le site L'Harmattan/Normandie à Condé-sur-Noireau.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez voter par correspondance en vous faisant connaître auprès de la direction des ressources humaines.

Pour que votre vote soit pris en compte, veillez à le retourner bien avant le 25 juin.

Le 25 juin, votez pour notre liste

